



Pour tout savoir sur les Préparations aux Concours et examens professionnels

Webinaire du Mardi 7 février 2023

Délégation Grand Est



Au programme de cette matinée

Bienvenue...

- Introduction et présentation
- Objectifs et enjeux
- Conditions d'accès et prérequis
- De l'inscription aux mises en situation : les étapes d'une « prépa »
- Les situations particulières



Introduction – Notre organisation

- En application de la loi de transformation de la fonction publique, création d'une délégation Grand Est, succédant aux trois anciennes délégations Alsace-Moselle, Champagne-Ardenne, Lorraine
- Des équipes au plus près des territoires (10 antennes), qui s'appuient sur des services régionaux, qui eux-mêmes sont en lien avec des Pôles de compétences et les services du Siège (Paris)



Notre organisation

Une transversalité permanente

DGA DQF
Noémie ANGEL (Paris)

Direction de l'évolution et transition professionnelle

Service des formations statutaires

Coordination nationale dont : actualisation des parcours, des ressources et des procédures, pilotage du calendrier des recensements et des tests, animation du réseau des référents régionaux

Délégation Grand Est
Philippe RUTTEN- Directeur régional

DGA offre de service

Service Accompagnement des Evolutions Professionnelles

Coordination régionale dont : organisation des recensements et des tests, déploiement des dispositifs à périmètre régional (TREMPLINS et prépa), accompagnement des antennes, interface entre territoires et siège...

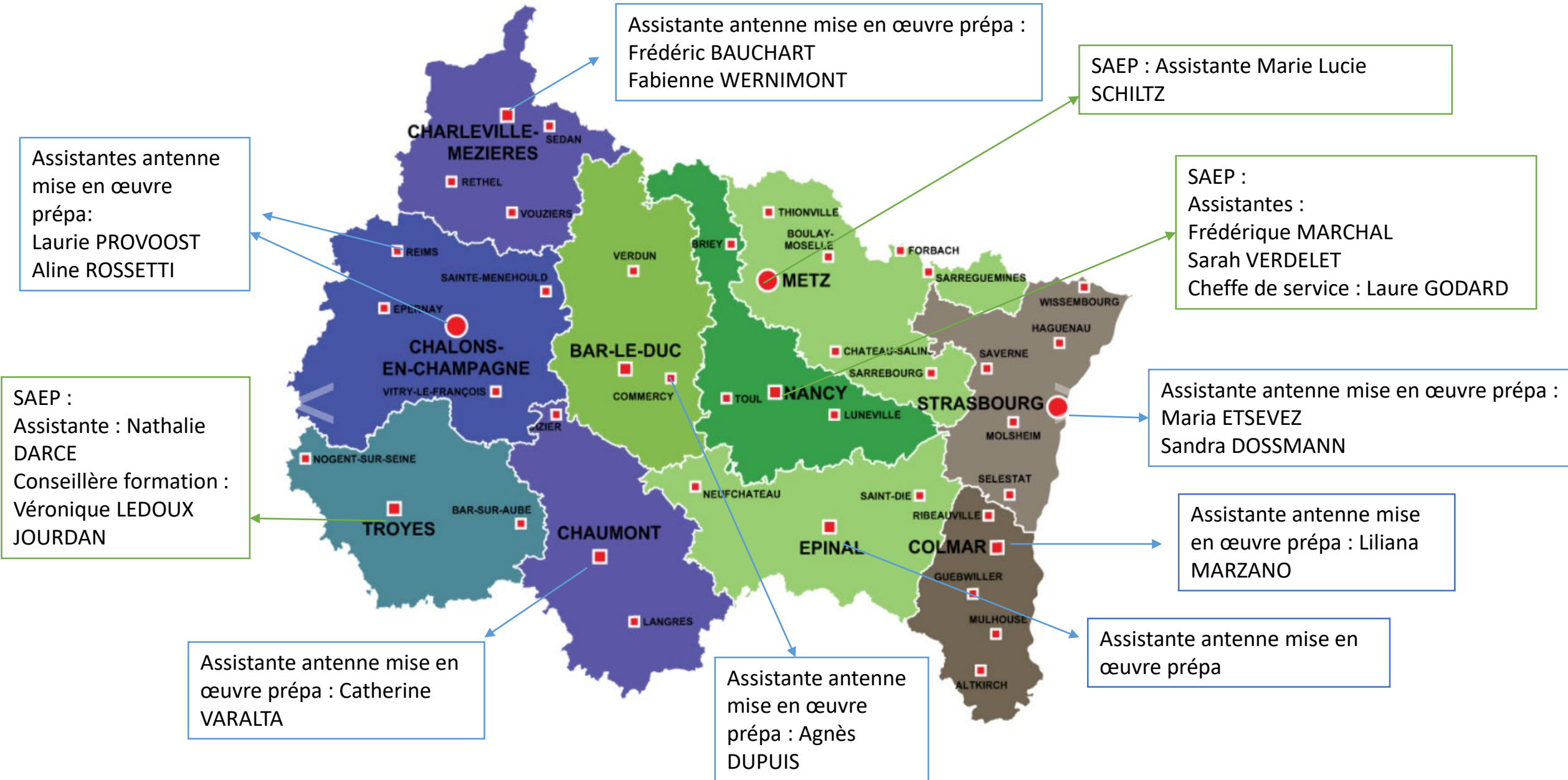
DGA Action Territoriale

10 antennes

Mise en œuvre des dispositifs au plus près des territoires



Notre organisation – Interlocuteurs « Prépas »



Introduction – Notre organisation

La parole est à vous...

Des questions ? Des observations ?



Objectifs et enjeux des « Prépas »



Objectifs et enjeux des « Prépas »

- ✓ un **projet d'évolution professionnelle et de carrière construit et partagé** entre l'agent et sa collectivité
- ✓ une **réflexion préalable approfondie**
- ✓ un **projet inscrit dans la durée**
- ✓ un **engagement** tripartite entre :
 - **l'agent** qui élabore et conduit son projet professionnel,
 - **la collectivité** qui favorise et valide le projet de l'agent,
 - **le CNFPT** qui accompagne les agents dans leur parcours en leur proposant parmi les dispositifs de l'établissement une offre de formation adaptée à leurs besoins (ONH).

Objectifs et enjeux des « Prépas »

Suivre une « Prépa » permet à chaque stagiaire :

- ✓ D'acquérir **la méthodologie**
- ✓ De s'entraîner en réalisant des devoirs
- ✓ De **revoir** les connaissances utiles pour passer les épreuves, notamment orales (**culture territoriale**).

ⓘ Prépa = Engagement professionnel et personnel !

Conditions d'accès et prérequis



Conditions d'accès et prérequis

Avant de se lancer dans l'aventure des Prépas, quelques conditions sont à réunir

Peuvent bénéficier d'une préparation les agents territoriaux suivants :

- fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public (dont CDD),
- emplois aidés.

Pour ces personnels, les préparations sont comprises dans la cotisation versée au CNFPT.

Conditions d'accès et prérequis

Avant de se lancer dans l'aventure des Prépas, quelques conditions sont à réunir

Pour certains personnels, la formation est payante (80 € par stagiaire et par jour) :

- agents des fonctions publiques d'Etat et hospitalière,
- Elus, Pompiers volontaires,
- Apprentis, volontaires du service civique, agents de collectivités territoriales en contrats adultes-relais.

Pour les autres publics, les préparations du CNFPT ne sont pas accessibles : salariés du secteur privé, étudiants, ...

Conditions d'accès et prérequis

Avant de se lancer dans l'aventure des Prépas, quelques conditions sont à réunir

Autres prérequis :

- Disposer de l'accord de l'autorité territoriale (celle d'accueil en cas de détachement ou de mise à disposition),
- Remplir les conditions d'accès au concours ou à l'examen professionnel visé (cette vérification incombe à l'agent et à son employeur),
- S'inscrire, le moment venu, au concours ou à l'examen concerné.

Conditions d'accès et prérequis

Avant de se lancer dans l'aventure des Prépas, quelques conditions sont à réunir

Prérequis techniques :

- Disposer d'une **adresse mail individuelle** et valide, rattachée à une messagerie régulièrement consultée,
- Activer préalablement son compte Formadist
- Bénéficier d'un accès à un **ordinateur connecté le jour des tests**
- En cas de dispositif « mixte » ou « distanciel »:
 - disposer d'un ordinateur connecté, avec **micro et webcam**,
 - Disposer d'un scanner pour renvoyer les devoirs.

Les informations relatives à l'agent seront utilement complétées ou mises à jour sous IEL (Service RH/Formation)

Conditions d'accès et prérequis

La parole est à vous...

Des questions ? Des observations ?



Le déroulé d'une « Prépa » en 8 grandes étapes...

Un agent a fait part de son souhait de passer un concours ou un examen professionnel...



Pour commencer, il convient d'aborder avec lui :

- le fonctionnement des concours et examens professionnels
- son projet professionnel et sa motivation,
- ses perspectives d'évolution, de carrière comme en interne,
- les conditions d'accès au concours ou à l'examen envisagé,
- le déploiement d'une éventuelle remise à niveau préalable.



1

L'INSCRIPTION

- Attention au calendrier d'inscription
- Vérifier que la fiche IEL de l'agent est à jour
- Prendre note de la date des tests

2

CONVOCATION AU TEST (si test)

- Envoi par mail env. 3 semaines avant la date
- Bien lire tous les documents envoyés
- L'agent doit créer son compte Formadist si pas encore été activé

3

JOUR DES TESTS

- Respecter les horaires
- Disposer du matériel nécessaire
- Prévenir sans délai en cas d'absence ou de difficultés

4

ENVOI RESULTAT (Préconisations)

- Délai de validation à respecter
- Possibilité de demander notation/barème

5

TREMLIN (si concerné)

- Employeur et agent organisent le temps de formation
- L'agent sera évalué tout au long du parcours
- sa réussite est nécessaire au passage en Prépa

6

PREPARATION

- Convocation 1 mois avant
- Modalité présentiel, mixte ou distanciel
- Assiduité exigée

7

CONCOURS

- les stagiaires sont également accompagnés pour les épreuves d'admission

8

EVALUATION

- Modalités d'évaluation en cours de construction au sein de la délégation GE

Inscription et tests d'accès



Inscription et tests

L'inscription :

- selon le rythme d'organisation des concours et examens par les Centres de Gestion de la FPT, en moyenne 12 à 24 mois avant le début des premières épreuves,
- Via **deux recensements annuels** (à chaque fois pour des dispositifs distincts) :
 - Du 1^{er} janvier au 1^{er} mars inclus,
 - Du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre inclus.
- Les inscriptions hors période ne sont pas acceptées, quel qu'en soit le motif (oubli, problème d'organisation interne, préinscription non-validée dans les délais, agent nouvellement arrivé, etc.)

Inscription et tests

L'inscription (suite) :

- Communication :
 - **mailing** diffusé à toutes les collectivités pour chaque recensement ;
 - Sur le site www.cnfpt.fr (géolocalisation à activer) sur la page dédiée Grand est
- Se fait **exclusivement sur IEL** selon l'organisation interne de la collectivité, via les codes d'inscription mis à disposition.

The screenshot shows the CNFPT website interface. The main navigation bar includes the CNFPT logo, social media icons, and a search bar. The page title is 'CONCOURS & EXAMENS : FICHES PROGRAMME DÉTAILLÉES'. Below the title, there is a sub-header 'Inscriptions jusqu'au 1er mars 2023' and a note 'Pour chaque préparation, découvrez la fiche détaillée du programme et des modules de formation'. The content is organized into three main sections: 'FILIÈRE ADMINISTRATIVE', 'FILIÈRE ANIMATION', and 'FILIÈRE CULTURELLE/ARTISTIQUE'. Each section lists specific exam types and their corresponding dates.

Filière	Poste / Examen	Date des épreuves	Début de la préparation
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Attaché Concours externe	11/2024	Avril 2024
	Attaché Concours interne et 3e concours	11/2024	Avril 2024
	Rédacteur principal 2e cl. Examen	09/2024	Mars 2024
	Rédacteur principal 1re cl. Examen	09/2024	Mars 2024
FILIÈRE ANIMATION	Animateur principal 2e classe - Examen avt grade et promotion interne	09/2024	Avril 2024
	Animateur principal 1re classe - Examen promotion interne	09/2024	Avril 2024
	Adjoint d'animation principal 2e classe - Examen avt grade	03/2024	Novembre 2023
FILIÈRE CULTURELLE/ARTISTIQUE	enseignant artistique - Concours		

Inscription et tests

L'inscription (suite) :

- Lors de l'inscription sur IEL, la date des tests est précisée (plusieurs créneaux sont parfois proposés). L'employeur est invité à en informer l'agent dans les meilleurs délais.
- Les frais de logistique (hébergement, transports, repas) non pris en charge par le CNFPT
- Une dispense de tests peut être demandée (cf. diapo suivante)

Inscription et tests

L'inscription (suite) :

- Attention à bien saisir la bonne préparation (la prépa d'un concours interne n'est pas la même que celle d'un concours externe, par exple)
- **Penser à bien valider jusqu'au bout** (un mail automatique est alors généré, confirmant l'inscription)

Nom / Prénom THEVENET Sébastien
Code du dispositif 86.DXP5X055
Libellé Préparation au concours externe d'ATSEM principal de 2e classe
Description Utiliser les apports de connaissance et les méthodes travaillées pour être dans les conditions de réussite des épreuves du concours externe d'ATSEM principal de 2e classe
Date limite d'inscription 16/10/2022
Période de formation 10 jours en présentiel
Aménagement particulier Cochez la case si vous souhaitez qu'un aménagement particulier soit prévu lors de la formation
PPR Cochez la case si vous souhaitez que l'inscription soit faite dans le cadre d'une Période Préparatoire de Reclassement
Motivation
Objectif du concours
***Filière** Choisissez une filière
***Voie** Choisissez une voie
***Spécificité (option / domaine)** Choisissez une spécificité
Mobilisation du CPF non

Volume prévisionnel

Choix de la session

Sélection de la session de test	SXLT1	Date	Lieu	
Test d'orientation français	86: SXLT1616	14/11/2022 après-midi	EN LIGNE	<input type="radio"/>
	86: SXLT1617	14/11/2022 après-midi	EN LIGNE	<input type="radio"/>
Demande de dispense de test	Choisissez un motif de dispense			<input type="radio"/>
Code dispositif				

Liste des modules tremplin du dispositif	Modalité d'organisation	Code	Libellé
	Présentiel et à distance	SXL10	Tremplin fondamentaux de la langue écrite et orale - niveau 1
	Présentiel et à distance	SXL11	Tremplin fondamentaux de la langue écrite et orale - niveau 2

Liste des modules du dispositif	Modalité d'organisation	Code	Libellé	Obl.
	Présentiel	SXKP1	Méthodologie de l'épreuve de questionnaire à choix multiples	Oui
	Présentiel	SXKP3	Méthodologie de l'entretien avec le jury (C)	Oui
	Présentiel	SXKOM	Notions fondamentales d'environnement territorial pour les préparations concours et examens C	Oui
	Présentiel	SXKON	Santé et sécurité au travail pour les préparations concours et examens C	Oui
	Présentiel	SXKOO	Connaissances liées au cadre d'emplois visé - préparation concours et examens C	Oui

Annuler Valider

Inscription et tests

Les dispenses de tests :

- Tests et Tremplins sont valables deux ans. Leurs réussites peuvent donc être utilisées pour une inscription ultérieure, moyennant une demande de dispense **préalable sur IEL**
- Le CNFPT contrôle chaque demande de dispense

Sélection de la session de test	SXLT1	Date	Lieu	
Test d'orientation français	86:SXLT1616	14/11/2022 après-midi	EN LIGNE	<input type="radio"/>
	86:SXLT1617	14/11/2022 après-midi	EN LIGNE	<input type="radio"/>
Demande de dispense de test	Choisissez un motif de dispense <input type="text"/>			
Code dispositif	Choisissez un motif de dispense			
Liste des modules tremplin du dispositif	Validation d'une formation Tremplin de même catégorie depuis moins de 24 mois			
	Maintien de la préconisation issue d'un test pour une prépa-concours identique, conformément au règlement			
	Abandon d'un cursus de même catégorie			
	distance	SXLT10	niveau 1	
	Présentiel et à distance	SXL11	Tremplin fondamentaux de la langue écrite et orale - niveau 2	

Le code du dispositif antérieur devra être saisi

Inscription et tests

Les tests d'accès :

- Pour pouvoir suivre une préparation, un niveau adapté en expression écrite et, dans certains cas, en mathématiques est requis
- Ce niveau est évalué à l'occasion d'un test d'orientation préalable ; la réalisation de ce test est obligatoire
- Par exception, certains dispositifs sont accessibles sans test, généralement les concours avec une épreuve unique orale.

Inscription et tests

Les tests d'accès :

- un test **par catégorie,**
- convocation adressée par mail environ 2 à 3 semaines avant la date annoncée ; plusieurs annexes (liens cliquables) **à lire très attentivement**
- **tests à distance, sur FORMADIST** : l'agent doit créer dès que possible son compte CNFPT/FORMADIST s'il n'a pas encore eu l'occasion de le faire.
Ne pas attendre le jour des tests pour réaliser cette création de compte et l'activer

Inscription et tests

Les tests d'accès :

- Ils sont organisés de la façon suivante :
 - Catégorie A et A Principal : durée : 3 heures
 - Catégorie B et B Principal : durée : 3 heures
 - Catégorie C : durée 2 heures français / 2h mathématiques
- Le test se déroule sur un créneau horaire prédéfini, à respecter impérativement (horaire de début mentionné sur la convocation)
- Un accès à un poste informatique disposant d'une connexion internet stable est requis.

Inscription et tests

Les tests d'accès :

- En cas de difficultés techniques ou d'absence, l'équipe CNFPT en charge des tests doit être prévenue sans délai par mail prepas.grandest@cnfpt.fr
- En cas d'absence lors des tests, l'inscription sera automatiquement annulée. Exceptionnellement, une séance de rattrapage peut être organisée ; un justificatif doit être fourni et le créneau de rattrapage est alors imposé.

Inscription et tests

Les tests d'accès :

- Afin de faciliter objectivité et égalité de traitement, les tests sont corrigés par des intervenants missionnés spécifiquement, sur la base de corrigés et de barèmes nationaux
- Des situations de « triche » peuvent être identifiées lors de la phase de correction : l'inscription est alors annulée ; agent et employeur en sont informés
- Les résultats sont adressés par mail exclusivement

Inscription et tests

Les tests d'accès - les préconisations :

- Selon le résultat du test, les orientations (appelées **préconisations**) peuvent être :
 1. Une redéfinition du projet professionnel,
 2. Une formation tremplin préalable (remise à niveau),
 3. Un accès direct à la préparation.
- Les préconisations doivent être validées par l'employeur dans un délai déterminé ; à défaut, l'inscription est annulée.
- L'orientation du CNFPT s'impose.

Inscription et tests

Redéfinition du projet professionnel :

- Les résultats de l'agent ne lui permettent ni d'accéder au Tremplin, ni à la préparation initialement souhaitée (l'agent pourra tout de même passer le concours ou l'examen),
- Le projet professionnel initialement visé devra être revu et discuté entre l'agent et sa collectivité employeur,
- L'orientation pourra notamment se faire en direction des supports génériques du CNFPT

Statistiques de campagnes

OCTOBRE
2021

6	Filières concernées	7
27	Dispositifs préparation concours/examens proposés	42
991	Agents inscrits	2076
500	Agents testés (1 ou 2 tests suivant la préparation souhaitée*)	1737
632	Agents orientés directement en préparation (après le test ou sans test**)	1456
122	Agents orientés en tremplin (1 ou 2 tremplins suivant la préparation souhaitée*)	151

MARS
2022

*Préparation au concours d'ingénieur interne

1 test de maths/physiques + 1 test de rédaction
1 tremplin maths/physiques
+ 1 tremplin « perfectionnement en rédaction »

*Préparation aux concours d'agent de maîtrise

1 test de français + 1 test de mathématiques
1 tremplin français + 1 tremplin mathématiques

**sans test : filière sanitaire et sociale



Inscription et tests

La parole est à vous...

Des questions ? Des observations ?



Les Formations « Tremplin »



Formation Tremplin préalable

- Les prérequis nécessaires, évalués insuffisants, peuvent être améliorés en intégrant une remise à niveau
- Donnera lieu à des évaluations régulières, dont le suivi et les résultats permettront de valider, ou non, l'accès à la préparation
- En cas de résultats insuffisants, ou plus souvent de manque d'assiduité, l'agent ne sera pas autorisé à accéder à la préparation
- Les « Tremplins » relèvent de la formation continue ; le CNFPT participe donc à la prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement (contrairement à la prépa qui suivra)

Formation Tremplin préalable

Les tremplins A et B sont organisés **en mixte** (présentiel + distanciel), de la façon suivante :

- Ingénieur (maths / physiques) : 6 j en présentiel et 5 j à distance
- Catégorie A : 4 j présentiel et 2 j à distance, sur 10 semaines
- Catégorie B : 5 j en présentiel et 2 j à distance, sur 10 semaines

Les tremplins C sont en présentiel :

- Catégorie C français : 5 j en présentiel
- Catégorie C maths : 7 j en présentiel

Les parcours « Français » et « Mathématiques » peuvent se cumuler

- Les Tremplins sont multi-filières
- Pour l'accompagnement à distance, les agents doivent disposer du matériel et de l'organisation nécessaire

La Préparation

Organisation et déroulé



La Préparation

- Après validation des préconisations dans les délais, pas de démarche complémentaire
- L'agent sera contacté environ 1 mois avant le début de la formation (un délai de plusieurs mois à 1 an peut s'écouler entre les résultats et le début de la préparation, notamment pour permettre la réalisation des parcours « Tremplin »)
- Dans l'attente, agent et employeur devront informer le CNFPT de tout changement de situation (mutation, départ en disponibilité, etc.) et la fiche IEL de l'agent devra être actualisée si nécessaire par la collectivité.

La Préparation

Les différentes modalités :

- Les préparations peuvent revêtir les formes suivantes :
 - Présentiel,
 - Mixte (présentiel et distanciel),
 - Distanciel uniquement,
 - Mise à disposition de ressources en ligne, etc.
- Le choix de la modalité découle :
 - du niveau préparé (les prépas de cat. C se déroulent prioritairement en présentiel),
 - des effectifs finalement inscrits,
 - de la localisation géographique des stagiaires,
 - ou de contraintes organisationnelles spécifiques (exemple : contexte sanitaire)

La Préparation

Les différentes modalités :

- Pour la partie « Présentiel », le CNFPT détermine le lieu de formation en fonction du lieu de travail de l'agent,
- L'affectation du stagiaire au sein de tel groupe, ou sur tel lieu de formation s'impose à lui : l'importance des effectifs ne permet pas au CNFPT de répondre à des contraintes individuelles
- En cas d'effectifs insuffisants, le CNFPT peut se trouver dans l'impossibilité de déployer une préparation. Agents et employeurs en sont alors informés dès la décision prise. Des ressources en ligne peuvent alors être proposées.

La Préparation

- Le temps de formation **relève du temps de travail** de l'agent, y compris la réalisation des devoirs et le temps d'appropriation des ressources sur Formadist.
- Une organisation permettant le suivi effectif et assidu de la préparation doit être mis en place.
- Par leur inscription, les agents s'engagent à :
 - s'investir dans le travail personnel nécessaire à toute préparation ;
 - respecter le règlement et les règles du vivre ensemble (respect des horaires, extinction des portables pendant la formation, etc.) ;
 - être assidu durant la totalité de la formation en présentiel (formation, travaux d'entraînement, concours blanc, etc.) ;
 - accomplir le travail lié aux séquences en distanciel.

La Préparation

- En cas d'absences régulières ou de manque d'implication, un rappel pourrait être adressé à l'agent,
- l'agent pourrait être radié de la formation s'il :
 - ne respecte pas les règles inhérentes à celle-ci : principes de laïcité, règles de civilité (comportement inadapté à l'égard des autres stagiaires et des intervenants, injures, violences, ...),
 - manque d'assiduité,
 - manque d'investissement dans le travail à distance.
- Si la radiation est envisagée, le CNFPT prendra contact préalablement avec la collectivité et l'agent.

La Préparation

- Si l'agent constate qu'il ne remplit pas les conditions d'accès, ou oublie, voire refuse finalement de s'inscrire au concours ou à l'examen envisagé, il lui sera conseillé de ne pas poursuivre sa préparation,
- **Nouveautés 2023 :**
 - la préparation aux épreuves orales fait partie intégrante du dispositif. Chaque stagiaire admissible ou non peut en bénéficier.
 - les agents admissibles et non inscrits en préparation pourraient bénéficier d'une offre de webinaires de méthodologie en fonction des effectifs et des délais entre l'annonce des résultats et les dates d'oraux.

La Préparation

Après la préparation (tous modules confondus) :

- Des attestations de présence sont éditées
- En cas d'échec au concours ou à l'examen, l'agent pourra bénéficier d'une nouvelle préparation, dès lors que son employeur en est d'accord
- Les retours des agents quant aux questions posées par les jurys sont régulièrement sollicités en vue d'améliorer constamment notre accompagnement des stagiaires
- L'évaluation des préparations est en cours de construction sur la délégation.

Fonctionnement des Tremplins et des Préparations

La parole est à vous...

Des questions ? Des observations ?



Les situations particulières



Les situations particulières



**Ne peuvent pas suivre une préparation
les agents en :**

- disponibilité (sauf contrat en cours dans la fonction publique)
- congé maternité, congé pour adoption,
- congé de présence parentale,
- congé pour raison de santé (MO ou AT)



**Peuvent suivre une préparation
les agents en :**

- PPR ou CLM/CLD/Grave maladie si autorisation par les instances médicales compétentes
- Temps partiel thérapeutique, si adapté médicalement
- Congé parental
- Détachement ou mis à disposition

L'accord écrit de l'employeur est systématiquement nécessaire

Les agents ne peuvent s'inscrire qu'à une seule préparation à la fois, compte tenu de l'investissement personnel nécessaire

Les situations particulières

Mobilité professionnelle et ses conséquences en IEL :

- Le nouvel employeur doit solliciter auprès du CNFPT le **transfert** de la **fiche agent sous IEL**.

applicatifsmetiers.grandest@cnfpt.fr

Cette démarche permet de conserver l'historique des formations de l'agent et les inscriptions en cours (dont préparation). Les informations de la fiche devront être actualisées.

- Le nouvel employeur ne doit surtout pas créer une nouvelle fiche pour ce nouvel agent.
- L'ancien ne doit pas supprimer l'ancienne fiche tant que le transfert n'a pas eu lieu.

Les situations particulières

Mobilité professionnelle et le suivi de la préparation :

- Si une préparation est en cours ou à venir, le nouvel employeur informe le CNFPT de son accord pour le suivi de ce dispositif
- Si la mobilité de l'agent implique l'abandon de la préparation (refus du nouvel employeur, prise de poste impliquant un engagement trop important, etc.), le CNFPT doit en être immédiatement informé
- L'ancien employeur doit solliciter l'annulation de l'inscription uniquement s'il s'avère que la nouvelle situation professionnelle ne permettra pas le suivi de la préparation.
- **Seules les équipes du CNFPT peuvent procéder à l'annulation de l'inscription sur IEL.**

Les situations particulières

Demandes d'aménagement / Situation de handicap :

- Si un aménagement des tests et/ou de la formation est requis, cela devra être signalé à l'inscription sur IEL
- Pour les tests en particulier, un certificat médical, dans le respect du secret médical, devra préciser la nature des aides humaines et/ou techniques ainsi que les aménagements nécessaires : traitement du sujet au format papier, temps supplémentaire, etc.

1. DISPOSITIF	2. AGENT	3. VALIDATION
Nom / Prénom	THEVENET Sébastien	
Code du dispositif	86:DXP5X055	
Libellé	Préparation au concours externe d'ATSEM principal de 2e classe	
Description	Utiliser les apports de connaissance et les méthodes travaillés pour être dans les conditions de réussite des épreuves du concours externe d'ATSEM principal de 2e classe	
Date limite d'inscription	16/10/2022	
Période de formation	10 jours en présentiel	
Aménagement particulier	<input checked="" type="checkbox"/> Cochez la case si vous souhaitez qu'un aménagement particulier soit prévu lors de la formation	
PPR	<input type="checkbox"/> Cochez la case si vous souhaitez que l'inscription soit faite dans le cadre d'une Période Préparatoire de Reclassement	

Les situations particulières

La parole est à vous...

Des questions ? Des observations ?



En conclusion...

Préparation Concours et Examens professionnels - CNFPT

Les questions les plus fréquentes qui nous sont posées par vos agents...



1

Ma collectivité ne m'a pas informé(e) de la dernière période d'inscription. Puis-je encore m'inscrire



J'ai réussi les tests mais je n'ai aucune nouvelle du CNFPT depuis 4 mois... Est-ce normal

4



2

Ma collègue ne peut finalement pas suivre sa prépa. Comme elle libère sa place, puis-je la remplacer



Pouvez-vous mettre à jour mes coordonnées ?

5



3

Que se passe-t-il si je suis absent(e) le jour des tests d'accès



J'ai oublié de m'inscrire au concours ; puis-je malgré tout suivre ma prépa

6



En conclusion...

La parole est à vous...

Des questions ? Des observations ?



Compt
HPT

- Le support vous sera adressé à l'issue,
- Et pour toute précision complémentaire :
 - 📧 > prepas.grandest@cnfpt.fr
 - Page internet dédiée
 - <https://www.cnfpt.fr/evoluer/preparation-aux-concours-concours-examens-professionnels/decouvrir-concours-examens-professionnels/preparations-concours-examens-grand-est/grand-est>





Merci pour votre participation !